

# SEANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2019

\*\*\*\*\*

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Jean Douce, Brigitte Fayet, Hervé Poix, Jean Roux,

Absents: Alain Olagnon, Sophie Boudier, Séverine Boudieu

*La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire.*

## A DEBATTRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : après corrections, le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### BILAN REPAS ET COLIS DES AINES

RECAPITULATIF DES DEPENSES	
TRAITEUR DUZELLIER (60 REPAS)	1 020,00 €
COLIS LECLERC (COLIS)	409,08 €
LECLERC DIVERS (nappes - glace - clémentines)	35,00 €
VINS	161,80 €
TOTAL	1 625,88 €
DON DE 1500 € DES AMIS DE L'ALAMBIC	

RESTAURANT L'ALAMBIC : Monsieur le Maire rappelle que, suite aux diagnostics liés à la vente, des petits travaux ont déjà été effectués dans le restaurant (électricité, plomberie, travaux faits par les employés communaux) et l'aménagement de la terrasse, mais qu'en accord avec les restaurateurs, il a été décidé de faire le maximum pour leur permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles et aussi de proposer aux clients un lieu plus agréable. Il rappelle que ces travaux engendrent un retard d'ouverture du restaurant, d'où la décision du Conseil d'offrir trois mois de loyer gratuit aux locataires. Ensuite, il donne lecture des différents devis pour ces travaux :

(Changement des portes et fenêtres pour du double-vitrage, achat de deux hottes professionnelles, travaux d'électricité, passage en triphasé, changement de la chaudière à gaz, travaux de menuiserie). **APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL CHOISIT LES ENTREPRISES CI-DESSOUS, DONNE SON ACCORD A L'EXECUTION DE CES TRAVAUX POUR LA SOMME TTC DE 29 125,17 € et DECIDE DE DEMANDER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR ( Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) EN PRESENTANT LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSOUS.**

<b>ESTIMATIF DE LA DEPENSE - DEVIS HORS TAXE</b>	
L'ALLIANCE HABITAT	10 560,00 €
METRO	2 484,00 €
BIGILEC	5 709,61 €
ENEDIS	474,60 €
THIERRY FAGEOL	3 770,77 €
MENUISERIE NOUVELLE	1 272,00 €
TOTAL HT	24 270,98 €
TOTAL TTC	29 125,17 €
Subvention DETR 30 %	7 281 €
Auto-Financement	21 844,17 €

**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019 : Rue du Brest et Allée des Mûres** : Monsieur le Maire expose les devis des entreprises ci-dessous qui à la demande du Conseil ont répondu au même cahier des charges et demande de retenir le prestataire des travaux de voirie 2019.

EIFFAGE	47 488.00 € HT	56 985.60 € TTC
COLAS	63 910 00 € HT	76 692 00 € TTC
EUROVIA	70 080.00 € HT	84 096.00 € TTC

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, DE RETENIR L'ENTREPRISE « EIFFAGE » POUR LA REALISATION DE CES TRAVAUX DE VOIRIE POUR LA SOMME DE 56 985.60 € TTC.**

**SIEG : MISE EN CONFORMITE DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC** : Monsieur le maire donne connaissance au conseil du devis estimatif du Syndicat Intercommunal

d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme concernant la mise en conformité du réseau d'éclairage public sur la commune. Le montant total TTC s'élève à 22 800 € et la part communale à 7 600 €. **APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE SON ACCORD A L'EXECUTION DE CES TRAVAUX POUR LA SOMME TTC DE 7 600 €.**

**MODIFICATION DES STATUTS de la SEMERAP** : Monsieur le maire donne lecture au conseil du projet des nouveaux statuts de la Semerap et l'informe des différents points concernant leur modification. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE SON ACCORD POUR CETTE MODIFICATION STATUTAIRE.**

**OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Plaine Limagne.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

□□ d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard. □□ et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes Plaine Limagne ne dispose pas actuellement, même partiellement, de la compétence assainissement des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence assainissement des eaux usées, à la Communauté de communes Plaine Limagne au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ses communes

membres doivent donc matérialiser avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, du transfert *de la compétence assainissement des eaux usées*.

A cette fin, au moins 25 % des communes-membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence assainissement des eaux usées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes Plaine Limagne au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence assainissement des eaux usées. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE DE S'OPPOSER AU TRANSFERT AUTOMATIQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES, AU SENS DE L'ARTICLE L.2224-8 DU CGCT ET AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A ACCOMPLIR TOUT ACTE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.**

**INSTALLATION D'UNE ANTENNE ORANGE** : Monsieur le Maire rappelle le projet de la S.A. ORANGE d'installer sur la commune, au lieu-dit « les Côtes » à côté du cimetière, sur la parcelle cadastrée ZE 195, une antenne 4G. La demande faite de l'installer au Château d'eau est rejetée par Orange car cela ne couvrirait pas l'ensemble de la commune. Il donne ensuite lecture du rapport présentant les résultats de la simulation, demandée par le Conseil, de l'exposition aux ondes émises par l'antenne. En conclusion, ce rapport explique qu'il devrait y avoir une exposition maximale comprise entre 2 et 3 volts par mètre, alors que le maximum autorisé est de 36 volts par mètre. Mr le Maire lit la convention liant la Commune à Orange, convention qui précise qu'ORANGE s'acquittera d'une redevance de 2 000 € par an en faveur de la commune. **APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE L'INSTALLATION DE CETTE ANTENNE ET DONNE TOUT POUVOIR AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DU BAIL.**

**SCOT LIVRADOIS-FOREZ** : Mr le Maire explique que la Commune de Mons doit donner, en tant que commune limitrophe, un avis sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) élaboré sur le territoire du parc Livradois-Forez **APRES AVOIR CONSULTE LE PROJET DE SCOT LIVRADOIS-FOREZ, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL DECIDE DE DONNER UN AVIS FAVORABLE A CELUI-CI.**

## **DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE : BP 2019 (CCAS, ASSAINISSEMENT, COMMUNE)**

Comme convenu lors de réunion précédentes, pour le budget Commune, il est prévu en Investissement :

- de goudronner la Rue du Brest et l'Allée des Mûres
- de créer un jardin du souvenir au Cimetière
- d'inscrire les travaux au restaurant « L'Alambic »
- de mettre en conformité les coffrets d'éclairage public
- d'acheter un micro-tracteur tondeuse

Jean Roux fait remarquer qu'il est prévu, l'an prochain, de changer le tracteur communal.

En Fonctionnement, il est prévu, outre les dépenses courantes, une subvention d'équilibre à donner au SIAD de Puy-Guillaume (4 € par habitant).

D'autre part, Mr le Maire explique que la CAF arrête de subventionner des garderies communales, sauf si elles se transforment en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Cela aurait des conséquences dont, entre autres, l'embauche d'un directeur. Cela aurait donc un coût nettement supérieur à ce que donne la CAF (à Mons, environ 2 500 € par an), c'est pourquoi, de nombreuses communes ont renoncé à cette transformation de leur garderie en ALSH. Cela n'empêche pas les garderies de fonctionner. **APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE RESTER « GARDERIE COMMUNALE ».**

Pour le budget « Assainissement », il sera nécessaire de prévoir l'achat d'une pompe de relevage (1 000 €) pour en remplacer une, « bouffée » par les lingettes et autres choses qui ne devraient pas se trouver dans le réseau d'eaux usées.

Après ces précisions, Michelle et Didier présentent les budgets qui seront revus avec Mme le percepteur le 13/03 à 14 h. Tout le Conseil est convié à cette réunion.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.**

**SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile) de PUY GUILLAUME** : dans sa modification de ses statuts, la communauté de communes Plaine Limagne, au titre de la compétence « action sociale » depuis le 01/01/2019, a la compétence « maintien des personnes âgées et dépendantes à domicile

De ce fait, Plaine Limagne s'est substituée au titre de cette compétence à 9 de ses communes au sein du SIAD de Puy- Guillaume.

Donc, Mons ne cotisera plus au SIAD directement, mais verra son attribution de compensation baisser de la somme équivalente à la cotisation, à partir de 2 020.

**FETE DE L'ALAMBIC** : Mr le Maire donne la liste des invités de l'an passé. Cette liste est actualisée par le Conseil et **APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'INVITER LES PERSONNES CITEES.**

## INFORMATIONS

**PERSONNEL : Embauche d'un employé communal à la Voirie at aux espaces verts** : comme décidé précédemment, Raphaël Greliche a été embauché 20h par semaine du 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 30 Novembre 2019. Il est pris en charge dans le cadre des Contrats Aidés à 40% par l'Etat. Cependant, son contrat précise qu'il doit effectuer deux formations et qu'il doit faire un stage chez une entreprise ou chez un artisan. Ses formations ont été trouvées : deux jours chacune (espaces verts et entretien petit matériel motorisé) qui se feront à Randan. Son stage est lui aussi calé : il fera une semaine au mois d'octobre aux établissements « Montagnon Matériel Agricole » à Demolle.

**CAHIER DE DOLEANCES** : L'opération est terminée, Mr le Maire a fait remonter à la Préfecture le cahier, trois personnes sont venues y écrire leurs doléances.

**RESULTATS DU RECENSEMENT** : Il est terminé. Mr le Maire en profite pour remercier l'Agent recenseur, Mme Labadie et le coordonnateur communal, Ariel. A MONS, au 1<sup>er</sup> Mars 2019, il y a 541.habitants.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** : elle aura lieu le Mercredi 10 Avril, avec le vote des 3 Comptes Administratifs 2 018 et des 3 budgets 2 019.

**DON DE CHAISES** : Mr le Maire fait part au Conseil que la Commune a récupéré 24 chaises en bon état, don du collège de St Yorre qui renouvelait le matériel dans une classe, ainsi que 30 chaises et tables pour le RPI de Mons/ Beaumont. Il remercie Lilian Raynaud, professeur au Collège de St Yorre qui a initié l'opération.

*Ont signé les membres présents*